

AUTOTEST VIH : LE DÉPISTAGE À DOMICILE



Attendus depuis des années, annoncés depuis des mois, les autotests de dépistage du VIH sont désormais en vente libre en France. On les trouve depuis septembre 2015 dans toutes les officines de pharmacie. Ils viennent renforcer l'arsenal du dépistage et visent d'abord les populations les moins réceptives aux outils classiques de la prévention.

Les autotests VIH permettent, à partir d'une minuscule goutte de sang prélevée au bout du doigt, de déterminer rapidement (environ 15 minutes) s'il y a eu ou non contamination par le VIH. Ils consistent donc en un auto-prélèvement qui va être ensuite auto-analysé et auto-interprété. Le tout dans un environnement domestique.

Un dépistage à domicile fiable

Produit par la société française AAZ et commercialisé par le laboratoire Mylan, le dispositif appelé «autotest VIH®» est le seul à ce jour à avoir obtenu le marquage «CE». Le test doit être réalisé 3 mois après une prise de risque pour être considéré comme valable (contre 6 semaines pour un test classique). Si dans les 3 derniers mois une possibilité de contact avec le VIH est identifiée, un résultat négatif ne permet pas d'affirmer que la personne n'est pas infectée par le VIH. Par ailleurs, comme il s'agit d'un test rapide à orientation diagnostique, un résultat positif devra obligatoirement être confirmé par un test Elisa de 4^{ème} génération, réalisé en laboratoire d'analyses ou en centre de dépistage gratuit (CeGIDD).

Un autotest plus ou moins facile d'utilisation

Il convient de distinguer l'utilisation du dispositif lui-même de l'interprétation du résultat qui pourrait s'avérer plus compliquée que ne l'espère le fabricant. Néanmoins une étude de faisabilité concernant 411 personnes, réalisée par Thierry Prazuck et ses collègues (dont Gilles Pialoux), a conclu que le rapport risque-bénéfice concernant les autotests était en faveur de ces derniers. L'écrasante majorité des personnes ayant essayé les tests dans le cadre de cette étude a réussi à interpréter correctement le résultat. Un certain nombre d'entre elles ont toutefois eu besoin de s'appuyer sur la notice technique, soulignant ainsi son caractère indispensable. Tout comme est important aussi le recours à Sida Info Service (0 800 840 800) qui fait office de « hot line » sur ce dispositif.

Il ne dépiste pas les autres IST

Comme son nom l'indique, l'autotest VIH ne dépiste que le VIH et c'est sans doute la principale critique dont il fait l'objet. Certains acteurs craignent, en effet, qu'en se focalisant sur le seul VIH on puisse passer à côté des autres Infections Sexuellement Transmissibles comme la syphilis, les infections à chlamydia, les gonococcies ou encore l'hépatite B. Or les IST fragilisent les muqueuses et augmentent considérablement le risque de contamination par le VIH. Il s'agirait là d'un dégât collatéral particulièrement dommageable. Là encore, l'accompagnement de cet autotest, notamment par les pharmaciens, pour le resituer dans une démarche plus globale de dépistage des IST, est capital.

Un prix élevé

Vendu de 25€ à 28€ (avec des prix observés jusqu'à 39€ dans certaines pharmacies), l'autotest VIH n'est pas remboursé par l'Assurance maladie. Son prix est objectivement élevé et même prohibitif pour les plus faibles revenus. Cependant, il n'a pas vocation à remplacer les autres formes de dépistage : ni les tests classiques réalisés en laboratoire qui peuvent être pris en charge sur prescription médicale (5,2 millions en 2013), ni ceux des centres de dépistage anonyme et gratuit (344 000 en 2013), pas même les TROD (tests rapides à orientation diagnostique) effectués par des associations (56 500 en 2013), gratuits pour les usagers. Pour l'instant, le mode de diffusion de l'autotest VIH est exclusivement officinal. La demande des acteurs de la lutte contre le sida est qu'il soit, dans les années futures, également disponible gratuitement dans les associations, à destination d'un public très ciblé.

L'autotest s'envisage donc plutôt comme un dispositif additionnel et complémentaire, destiné à ceux qui ont eu, jusque-là et pour diverses raisons, du mal à s'inscrire dans une démarche de dépistage. Malgré les limites qu'on lui reconnaît, il ne peut que favoriser l'accès au dépistage, à la prévention et aux traitements.

L'enjeu du dépistage

Malgré les 5,6 millions de tests effectués chaque année, de nombreuses personnes échappent encore au dépistage en France. Sur les 150 000 personnes vivant avec le VIH aujourd'hui, on estime qu'environ 20%, soit 30 000 personnes, ignorent leur séropositivité. Ces mêmes personnes seraient à l'origine de 60% des 7 000 nouvelles contaminations annuelles.

Le dépistage est la pierre angulaire de la lutte contre le sida. Un résultat négatif permet de valider une stratégie individuelle de réduction des risques. Un résultat positif permet à la personne d'adopter des comportements de prévention et de bénéficier d'un traitement antirétroviral adapté. Plus le dépistage est précoce et plus la prise en charge est efficace. On sait aujourd'hui que ce traitement a un double bénéfice. Un bénéfice individuel concernant la santé et l'espérance de vie de la personne séropositive elle-même. Un bénéfice collectif puisque que le traitement agit en prévention en réduisant très fortement le risque de transmission du VIH au(x) partenaire(s) sexuels.

Les outils sont donc à notre portée pour infléchir l'épidémie voire même l'éradiquer, encore faut-il les utiliser.

POUR EN SAVOIR PLUS

Feu vert pour les autotests VIH, Fiche pratique prévention n° 10, CRIPS Rhône-Alpes, juin 2013.

L'autotest de dépistage du VIH ou ADVIH, CRIPS Ile-de-France, septembre 2015.